

Votes nominatifs sur les motions

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Theo Francken (N-VA) au secrétaire d'État aux Réformes institutionnelles, adjoint au premier ministre, et secrétaire d'État à la Régie des bâtiments, adjoint au ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique sur "le centre fermé pour illégaux Caricole" (n° 50)
(développées en réunion publique de la commission des Finances et du Budget du 12 juin 2012)

Deux motions ont été déposées (MOT n° 50/1):

- une motion de recommandation par M. Theo Francken (N-VA)
- une motion pure et simple par MM. David Clarinval (MR), Frank Wilrycx (Open Vld), Olivier Destrebecq (MR) et Josy Arens (cdH).

La motion pure et simple est adoptée par 92 voix contre 53 et une abstention

2. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Olivier Maingain (FDF) à la vice-première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances sur "la répartition linguistique au sein de la haute direction de la police fédérale" (n° 47)
(développées en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 13 juin 2012)

Deux motions ont été déposées (MOT n° 50/1):

- une motion de recommandation par M. Olivier Maingain (FDF);
- une motion pure et simple par Mme Jacqueline Galant (MR) et MM. Josy Arens (cdH), Michel Doomst (CD&V) et Anthony Dufrane (PS).

La motion pure et simple est adoptée par 103 voix contre 43